



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

4 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE LUNDI 4 MAI 2020, À DIX-NEUF HEURES TROIS (19 h 03), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :  
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé	Marie Tanguay	Diane Blais
Chantal Godin	Mario Cantin	Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

### ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2020
4. FINANCES
  - 4.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T1
  - 4.2 COMPTES
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
  - 5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19
  - 5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323 ABROGEANT L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2020
  - 5.3 RÉOLUTION MODIFIANT LES DATES DE PAIEMENT, LES TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ POUR LES TAXES 2020
  - 5.4 MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS (EXX-02)
  - 5.5 CONTRAT POUR L'UTILISATION DES TERRAINS MUNICIPAUX ET LA LOCATION DU 38, ROUTE DE ST-FRANÇOIS, THEO BBQ (J20-004)
  - 5.6 ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS POUR LA DÉSINFECTION, COVID-19
  - 5.7 ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) ET RÉPARATION DE L'UNITÉ D'URGENCE
  - 5.8 LOCATION D'UN TRACTEUR POUR L'ÉTÉ 2020 (S18-003)
  - 5.9 PROJET EN RÉGIE DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V20-002)
  - 5.10 LOCATION DE CONTENEURS À REBUTS (ROLL-OFF) POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
6. URBANISME
  - 6.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 30 AVRIL 2020
  - 6.2 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, RÉNOVATION 33, RUE DE L'ANSE, LOT 3 477 294
  - 6.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL 410, BOUL. BLAIS OUEST, LOT 3 476 677
  - 6.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE ATTACHÉ 180, BOUL. BLAIS OUEST, LOT 3 687 935
  - 6.5 DÉROGATION MINEURE, 65, RUE PRINCIPALE EST, LOT 3 477 149
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 9.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU DÉFI TÊTES RASÉES
10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Veuillez prendre note que cette assemblée est tenue en téléconférence sans la présence du public.



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### 2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

N° de résolution  
ou annotation

2020-079

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

### 3. PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2020-080

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020.

ADOPTÉE

### 4. FINANCES

#### 4.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T1

Dépôt par le directeur général et selon l'article 176.4 du *Code municipal* de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2020. Une copie a été distribuée au maire et à chacun des conseillers.

2020-065

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER l'état comparatif tel que présenté.

ADOPTÉE

#### 4.2 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2020-061

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Hydro-Québec	station pompage Peupliers2	182.97
	parc Jean Lesage	19.68
	station pompage Princ. O	237.71
Telus	puits Blais Ouest	30.91
	poste incendie	101.09
MRC de Montmagny	bacs roulants	2 298.00
	Licence antivirus	164.50
	collecte sélective mars	1 052.81
	comptes taxes, enveloppes	725.00
Avantis coopérative	quincaillerie	919.55
Receveur général du Canada	DAS avril	2 504.00
Revenu Québec	DAS avril	6 505.74
Retraite Québec	avril	744.00
Xerox	fournitures de bureau	117.68
	photocopieur	550.73
Postes Canada	envoi journal mai	145.13
Municipalité de St-Vallier	lavage bunker	75.00
Réal Huot Inc.	asphalte froide	1 449.98
Exc. Laurent et Frederic Proulx	travaux 77, Capitaine	673.00
Propane GRG	garage municipal	566.33
	poste incendie	285.64
		851.97



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Pièces d'auto GGM	outils garage, caserne	218.02	
Ville de Montmagny	quote-part cour municipale	939.93	
Gestech Environnement	mars	5 444.06	
Concassés du Cap Inc.	transport ordures avril, mai	14 497.54	
Spécialité Ressort Inc.	réparation camion incendie	199.01	
Impressions Credo	journal mai	839.32	
Garage Gilmy inc.	inspection camion incendie	201.21	
Forfait Rosmar	6 <sup>e</sup> vers déneigement	32 614.55	
Rapidenet	site internet	86.23	
Raymond Chabot Grant Thornton	comptable	3 334.28	
GSI Environnement	compost (bac brun)	850.47	
Entreprises Gilbert Cloutier	déglçage ruisseau	1 155.50	
Wood Wyant Canada Inc.	produits désinfectant	248.55	
Roy Mini-moteur Inc.	lame béton	264.39	
Bell mobilité	cellulaire	164.91	
Boivin & Gauvin	décontaminant habit pompier	264.44	
Eurofins Environex	analyse eau potable	239.73	
	analyse eaux usées	296.64	536.37
Paroisse de St-Sulpice	cylindres oxygène pompier	100.00	
Roxton	produits entretien ménager	491.31	

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 83 799,54 \$

Martin Turgeon

### 5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

#### 5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT la résolution 2020-042 du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'avis public publié à cet effet le 24 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ

2020-062



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### 5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323 ABROGEANT L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Marie Tanguay, conseillère au siège n°6, le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 323 a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du conseil municipal, le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

2020-063

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n°323 abrogeant l'article 13 du règlement n°322 imposant les taxes pour l'année 2020, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 4 mai 2020.

ADOPTÉE

### 5.3 RÉOLUTION MODIFIANT LES DATES DE PAIEMENT, LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR LES TAXES 2020

CONSIDÉRANT le règlement numéro 323 abrogeant l'article 13 du règlement numéro 322 imposant les taxes pour l'année 2020;

2020-064

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les taux d'intérêt et de pénalité pour le paiement des taxes et autres compensations municipales soient fixés à 0 % pour l'année 2020. Ce taux s'applique seulement aux comptes à échéance de 2020;

QUE les dates des quatre versements soient modifiées pour les 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2020.

ADOPTÉE

### 5.4 MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS (EXX-02)

Soumission de la firme écho-tech H<sub>2</sub>O pour le mesurage des boues des étangs aérés, la production d'un rapport et la transmission des données au MELCC. Un rabais de 15 % est octroyé pour une acceptation hâtive de la soumission.

2020-060

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat au montant de 1 550 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

### 5.5 CONTRAT POUR L'UTILISATION DES TERRAINS MUNICIPAUX ET LA LOCATION DU 38, ROUTE DE ST-FRANÇOIS, THEO BBQ (J20-004)

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des échanges qu'il y a eu entre la Municipalité et l'équipe de Théo BBQ au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE les succès et la popularité du commerce en 2019;

CONSIDÉRANT la disponibilité du bâtiment située au 38, route de St-François;

2020-066

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maintien du casse-croûte sur les terrains du parc fluvial pour la saison estivale 2020;

D'AUTORISER la location pour 6 mois de l'édifice du 38, route de St-François;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente pour la location du site du parc Fluvial et du 38, route de St-François pour une période de 6 mois.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2020-067

  
**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

**5.6 ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS POUR LA DÉSINFECTION, COVID-19**

Achat de lingettes nettoyantes, gel désinfectant, distributeurs de savon, masques de protection, panneaux de protection de plexiglass et autres produits. Une partie de ces achats seront vendues aux municipalités de St-François de la Rivière-du-Sud et de St-Pierre de la Rivière-du-Sud qui ont participé à cet achat en commun.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER les achats pour un total de 4 350 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

**5.7 ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) ET RÉPARATION DE L'UNITÉ D'URGENCE**

Achat de deux bouteilles d'air usagées, de savon pour le nettoyage des habits de combats, de feux de direction et d'urgence pour l'autopompe 201 et la réparation de l'unité d'urgence 501 à la suite à l'inspection annuelle de la SAAQ.

2020-068

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER les achats pour un total de moins de 1000 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

**5.8 LOCATION D'UN TRACTEUR POUR L'ÉTÉ 2020 (S18-003)**

Compte tenu des besoins pour divers travaux de voirie, la Municipalité désire louer un tracteur pour la période estivale.

2020-069

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la location d'un tracteur à l'entreprise Service de réparation JP Inc. pour 6 mois au tarif de 1000 \$ / mois.

ADOPTÉE

**5.9 PROJET EN RÉGIE DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V20-002)**

Les travaux consistent au nivellement de la rue Pierre Lavallée, du chemin Turbide et le chemin des Étangs. De plus nous procéderons à la réparation d'une borne fontaine et autres travaux mineurs demandant une pelle.

2020-070

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à octroyer le mandat à Jacques & Raynald Morin Inc. Le contrat sera effectué en régie après dépôt des taux horaires et unitaires, la valeur des travaux est estimée à environ 5 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**5.10 LOCATION DE CONTENEURS À REBUTS (ROLL-OFF) POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE ce service est très apprécié de la population et qu'il est financé en partie par les utilisateurs;

2020-071

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la location de deux conteneurs à l'entreprise Les Concassés du Cap Inc. afin de les rendre disponibles à la population, comme par les années passées.

ADOPTÉE

**6 URBANISME**

**6.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 30 AVRIL 2020**

Le directeur général dépose au conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 30 avril 2020.

2020-072



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

### 6.2 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, RÉNOVATION 33, RUE DE L'ANSE, LOT 3 477 294

Travaux de rénovation et d'amélioration sur le bâtiment principal et la remise :

- Modification du vinyle blanc pour un revêtement de Canexel blanc sur les deux constructions;
- Modification des deux fenêtres sur l'élévation latérale droite du bâtiment principal pour des fenêtres identiques;
- Extension en largeur de 0,91 mètre du porche dans la cour latérale gauche au-dessus de la porte du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE les modifications projetées respectent l'ensemble des critères énoncés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les modifications projetées représentent un gain pour l'apparence extérieure du bâtiment principal et de la remise;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 30 avril dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet;

2020-073

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER, au niveau de l'implantation et l'intégration architecturale, le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

### 6.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL 410, BOUL. BLAIS OUEST, LOT 3 476 677

Rénovation de la façade extérieure du bâtiment principal :

- Rénovation des larmiers pour des larmiers de couleur grise en dessous et de couleur bleue sur les autres faces comme il est possible de retrouver sur le cadrage de la fenestration existante;
- Ajout d'une toiture de 2,13 mètres de profondeur pour couvrir l'entièreté du patio existant. La toiture projetée possèdera une couleur, une pente et des matériaux identiques à la toiture du bâtiment principal existant;
- Modification de la porte d'entrée principale pour un modèle de porte en bois et de couleur identique au revêtement extérieur du bâtiment principal;
- Modification de la fenestration pour des modèles identiques.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des modifications qui seront apportées respecte les critères énoncés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les modifications prévues assureront une pérennité du caractère patrimonial du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 30 avril dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet;

2020-074

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER, au niveau de l'implantation et l'intégration architecturale, le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

### 6.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE ATTACHÉ 180, BOUL. BLAIS OUEST, LOT 3 687 935

Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché.

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée respecte l'ensemble des critères énoncés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 30 avril dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil refuse l'accès au bâtiment et le rattachement au réseau d'aqueduc et d'égout à partir du parc de maisons mobiles;

2020-075

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution  
ou annotation

2020-076



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

D'AUTORISER, au niveau de l'implantation et l'intégration architecturale, le projet tel que présenté;

D'AUTORISER, si nécessaire, au propriétaire de se relier au réseau d'aqueduc et d'égouts municipal en suivant les exigences et normes de la Municipalité;

DE REFUSER l'accès au nouveau bâtiment principal via le chemin d'accès du parc de maisons mobiles.

ADOPTÉE

### 6.5 DÉROGATION MINEURE, 65, RUE PRINCIPALE EST, LOT 3 477 149

Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge de recul minimale de 3,45 mètres et l'installation d'une clôture en bois en cour latérale du côté rue qui n'est pas ajourée et qui possède une hauteur de 2 mètres. Le projet déroge aux points suivants du règlement de zonage n°265 :

- Article 3.3.4.1 : Les clôtures de bois doivent être ajourées et faites de planche de bois dont l'espacement ne peut être moindre que 10 mm et la largeur supérieure à 200 mm;
- Article 3.3.4.3 : La hauteur maximale pour les clôtures aménagées sur les terrains d'angle est de 1,0 m de hauteur dans la cour latérale du côté de la rue jusqu'à la profondeur de la marge de recul obligatoire;
- Article 5.1 : Grille de spécification N°14 (RDP.8) : La marge de recul avant minimale pour un bâtiment principal est de 7 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la galerie existante forme actuellement la base de l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul minimale du bâtiment principal était présentement dérogatoire à 4,98 mètres;

CONSIDÉRANT l'achalandage à l'intersection de la rue de la Marina et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de la clôture proposée à 2 mètres n'est pas esthétiquement intéressante;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de neige que l'on peut retrouver dans ce secteur durant la saison hivernale pourrait occasionner des bris à la machinerie ainsi qu'à ladite clôture;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 30 avril dernier et que le comité recommande de refuser le projet de clôture pour des raisons esthétiques et d'intégration au milieu bâti;

CONSIDÉRANT QUE le même comité recommande toutefois d'autoriser le projet d'agrandissement du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement du bâtiment principal à une marge de recul minimale avant à 3,45 mètres;

DE REFUSER la demande de dérogation relative à la clôture, autant pour la hauteur de celle-ci que pour l'espacement entre les planches.

ADOPTÉE

### 7. RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun sujet

### 8. AFFAIRES NOUVELLES

#### 8.1 INSCRIPTION D'OLYVIÉ MARTINEAU ET GUY ST-ONGE AU COURS D'OFFICIER NON URBAIN (ONU)

Les différentes formations se dérouleront au cours de l'été dans la région du Lac Etchemin. Les frais de formation devraient être remboursés par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique. Les frais de déplacement et les salaires sont payés en parts égales avec la municipalité de St-Vallier, car ces pompiers travaillent pour les deux services incendie.



N° de résolution  
ou annotation

2020-078



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
D'INSCRIRE les pompiers Olyvié Martineau et Guy St-Onge à la formation ONU qui se tiendra dans la région du Lac Etchemin.

ADOPTÉE

### 9. CORRESPONDANCE

#### 9.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU DÉFI TÊTES RASÉES

L'équipe des « fièresberthelaises » formée de Diane Blais, Johanne Blais et Chantal Godin participera au Défi têtes rasées le 31 mai prochain et demande la participation financière de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
D'OCTROYER une commandite de 150 \$ à l'équipe des « fièresberthelaises » dans le cadre du Défi têtes rasées 2020 de Leucan.

ADOPTÉE

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet

### 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.  
Il est 20 h 15.

Président :

Secrétaire d'assemblée :





N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

**RÉSOLUTION 2020-063 - ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MONTMAGNY**  
**MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 323

**RÈGLEMENT NUMÉRO 323 ABROGEANT L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2020**

Avis de motion :	6 avril 2020
Présentation du projet de règlement :	6 avril 2020
Adoption par résolution (2020-063) :	4 mai 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	5 mai 2020

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 322 a été adopté à l'unanimité par résolution (2020-013) à la séance du Conseil municipal tenue le 3 février 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire repousser les dates de versement pour les taxes 2020 ou tout autres compensations municipales en raison de la crise de la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire également modifier à la baisse les taux d'intérêts et de pénalité pour les taxes et autres compensations à échéance 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 6 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement numéro 323 a été présenté par le secrétaire d'assemblée, le 6 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 323 a été adopté à l'unanimité par résolution (2020-063) à la séance du Conseil municipal tenue le 4 mai 2020.

**LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 323 abrogeant l'article 13 du règlement numéro 322 imposant les taxes pour l'année 2020* ».

#### **ARTICLE 2 : ABROGATION DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2020**


L'article 13 du règlement numéro 322 est abrogé. Pour l'année 2020 et dans le but d'offrir des conditions de paiement plus avantageuses pendant cette période de crise de la COVID-19, les taux d'intérêts et de pénalités pour l'année 2020 seront déterminés par résolution du Conseil.

#### **ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020**

  
Richard Galibois, Maire

  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Page laissée intentionnellement vide

Page laissée intentionnellement vide